Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251217-171SPLTT-DE

Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - CS 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 9/12/2025

Secrétaire de séance : Yvane POCHON

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 32
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 40
Nombre d'excusés : 9
Nombre d'absents : 0

Présents
BLERUAIS : LECOMTE Maryse BOISGERVILLY : PIEDVACHE Bernard GAEL : LEVREL Denis, COLLIAUX Valérie IRODOUER : BUISSON Alain LA CHAPELLE DU LOU DU LAC : Patrick HERVIOU, BOUILLET Isabelle LANDUJAN : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa LE CROUAIS : CHICOINE Daniel MÉDRÉAC : COLLET Serge, ROUAULT Delphine MONTAUBAN-DE-BRETAGNE : JALU Serge, LE BIAVAN Rolland, GUEE Madeleine, DESPRES Joseph, VERNEY Thierry MUEL : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie QUEDILLAC : LORAND Hubert ST MALON SUR MEL : LE METAYER Gilles (remplacé par LORAND Joel, suppléant) ST MAUGAN : BONNIN Etienne ST MEEN-LE-GRAND : CHEVREL Philippe, GUITTON Pierre, GLOTIN Michel, LELU Annette, FLEURY Laurence, CARISSAN Philippe ST ONEN LA CHAPELLE : BOHANNE Jean-François ST PERN : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe ST UNIAC : PASSILLY Karine
Excusés
ROUSSIN Sylvie, TEXIER Frédéric, PEZZOLA Marie-Laure, LE FUR Christine, BRICHE Fabien, URVOY Karine, PEILA-BINET Carine, DIVET Anne, LAYEC Marianne
Absents
Pouvoirs
ROUSSIN Sylvie à PIEDVACHE Bernard, PEZZOLA Marie-Laure à BUISSON Alain, LE FUR Christine à LE BIAVAN Rolland, BRICHE Fabien à GUEE Madeleine, URVOY Karine à DESPRES Joseph, PEILA-BINET Carine à LORAND Hubert, DIVET Anne à GLOTIN Michel, LAYEC Marianne à BOHANNE Jean-François

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251217-171SPLTT-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025	DELIBERATION N° 2025/171/PaG

HABITAT	Rapporteur : Serge COLLET

PARTICIPATION A LA CREATION D'UN SOCIETE DE TIERS-FINANCEMENT DE BRETAGNE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 pour les établissements publics de coopération intercommunale ;
VU la délibération communataire°2025/094/PaG en date du 8 juillet 2025 relative à l'arrêt du Programme Local de l'Habitat PLH (2025-2030)
Considérant l'avis du bureau du 24 septembre 2025

Le Vice-président à l'Habitat rappelle que :

Depuis 20 ans, la Région Bretagne intervient sur la rénovation énergétique des logements à travers son rôle de cheffe de file de la transition énergétique. Le Président du Conseil Régional a adressé, cet été, un courrier à tous les EPCI de Bretagne. En effet, à la suite de l'étude de préfiguration d'un **OPERATEUR REGIONAL DE TIERS-FINANCEMENT (ORTF)** pour la rénovation énergétique des logements du parc privé, il a été confirmé le besoin d'un tel outil pour les territoires et la légitimité pour la puissance publique de le porter.

En complément des missions du Conseil Rénov' Habitat (Espace Conseil France Rénov' du Pays de Brocéliande), l'ORTF a notamment vocation à assurer les missions suivantes :
- Une mission de préfinancement des aides financières à la rénovation ;
- Le financement du reste à charge, direct ou indirect, à travers l'émission de prêts.

Ces missions s'inscriront au sein d'une offre globale d'ingénierie et d'accompagnement ayant vocation à simplifier le parcours de chaque porteur de projet de rénovation de son logement :
Pour la rénovation énergétique des maisons individuelles et des **copropriétés de tous les types de ménages (Très Modestes à Supérieur)**

Cette Société Publique Locale (SPL) dont le capital social sera exclusivement public, agira pour le compte des actionnaires, sur le territoire des actionnaires. La valeur de l'action à ce jour est fixée à 50 €. Le projet de statuts de l'ORTF liste les premières collectivités susceptibles d'être actionnaires et leurs apports respectifs (document en annexe). La SPL sera créée cet hiver 2025/2026 avec un capital social initial projeté de 1 171 000 € (montant actualisé au 22 septembre 2025), dont 600 000 € de la Région. Le lancement opérationnel est prévu pour 2027. La composition du CA est détaillée dans l'article 15 et l'article 24 présente le rôle et le fonctionnement de l'assemblée spéciale des collectivités locales.

Cette SPL concourt aux objectifs du PLH, qui prévoit de renforcer sa politique d'accompagnement des ménages en matière de rénovation de l'habitat (action 4).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de la constitution d'une Société Publique Locale régie par les dispositions des articles L.1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales :**
  - dénommée : Opérateur Breton de Tiers-Financement (OBTF),
  - dont l'objet social est le suivant : participer, pour le compte de ses actionnaires, à rendre la rénovation énergétique de l'habitat performante et abordable.
  - dont le siège est fixé au 283, avenue du Général Patton - CS 21 101 - 35711 Rennes Cedex
  - et la durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- **DONNE un avis favorable au projet de statuts de la société publique locale « Office Breton de Tiers-Financement », dans laquelle la participation de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban est fixée à 140 actions de 50€, soit 7 000 euros et libérée en totalité.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251217-171SPLTT-DE

- **DESIGNE, Monsieur Philippe CHEVREL comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires et Monsieur Serge COLLET comme représentant suppléant ;**

- **DESIGNE, Monsieur Philippe CHEVREL comme son représentant permanent à l'assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au Conseil d'administration et l'autorise à présider cette assemblée et la représenter au conseil d'administration ;**

- **AUTORISE le Président de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société ;**

Secrétaire de séance,
Yvane POCHON

Président,
CHEVREL Philippe

Signé par : Philippe CHEVREL
Date : 18/12/2025
Qualité : PRESIDENT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-MEEN MONTAUBAN